La CGT FiP a écrit au Directeur général pour attirer son attention sur les mesures de prévention à prendre et l'information à diffuser dans les services au sujet du virus Covid-19, notamment la nature des absences que vont engendrer les mesures d'éloignement qui pourraient être décidées ou qui ont été décidées contre des collègues rentrant des zones à risque.

Nous avons demandés que les périodes d'éloignement de 14 jours, des collègues rentrant de zones à risque ou des parents dont les enfants rentrent de zone à risque soient couverts par des autorisations d'absence exceptionnelle.

fichiers: Télécharger courrier_dg_virus_sans.pdf (24.15 Ko)

Public: Epidémie Coronavirus / COVID-19